

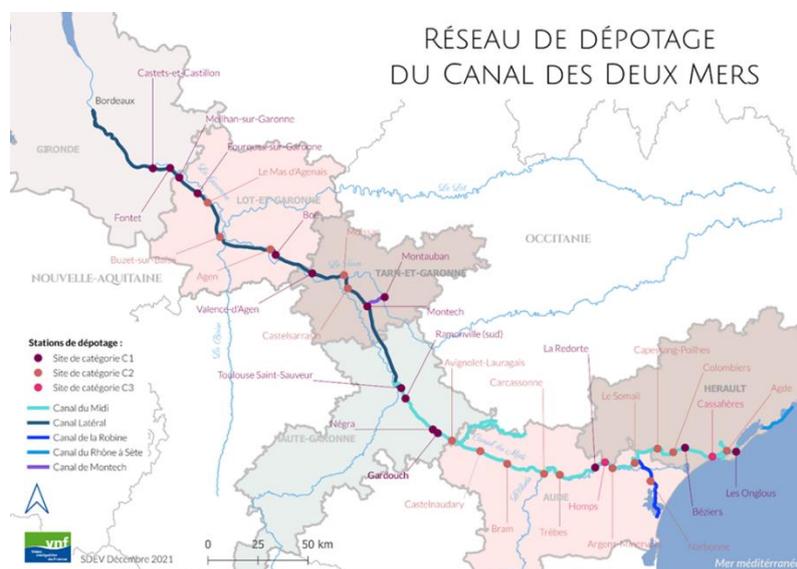
COMMUNIQUE DE PRESSE

15 STATIONS DE DÉPOTAGE INSTALLÉES SUR LE CANAL DES DEUX MERS

Toulouse, le 6 décembre 2023 – En 2022, VNF lançait sa stratégie de dépotage visant à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le canal des deux Mers. 15 stations seront installées d'ici la fin de l'année soit 60% de l'équipement final. Les travaux sont en cours sur différents sites du canal des deux Mers et l'ensemble des sites seront équipés et en fonctionnement pour la réouverture de la haute saison de navigation au printemps 2024.

Un projet ambitieux au service de la qualité de l'eau

Face à l'enjeu environnemental et patrimonial, Voies navigables de France se mobilise pour mettre en œuvre un réseau complet de stations de récupération des eaux usées – ou dépotage – sur plus de 500 km d'itinérance, sur un pas de 15 à 20 km. Cet investissement structurant, notamment pour l'avenir du tourisme fluvial, d'un montant de 4,6 millions d'euros, va permettre de renforcer l'attractivité, d'améliorer la performance environnementale et de proposer un service homogène aux usagers des canaux du Sud-Ouest.



Depuis le début du projet, VNF a associé les usagers et notamment les gestionnaires portuaires, les loueurs de bateaux et la fédération des industries nautiques pour définir les objectifs et la méthodologie. C'est un travail commun qui a impliqué tous les opérateurs du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne.

Pour réaliser ce chantier, VNF et ses partenaires – Préfectures de région Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Région Nouvelle-Aquitaine et Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, les Conseils départementaux (Aude, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne) ainsi que l'Agence de l'eau Adour Garonne et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – sont mobilisés pour assurer le financement de cet investissement. Le co-financement du projet s'élève à 54%.

Des travaux en deux phases

Un marché de type industriel a été développé, pour permettre la recherche et le développement d'un équipement spécifique au projet sur le canal du Midi. En effet, le design du totem de dépotage devait répondre aux règles d'intégration patrimoniale et paysagère dans un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Le totem ainsi développé intègre l'ensemble du dispositif de manière compacte et discrète.

Chaque chantier se déroule en deux phases :

D'une part, des travaux de voirie qui consistent à la réalisation d'une saignée pour le passage des réseaux (eaux usées et électricité) puis la pose des fondations des équipements, dont le totem qui pèse 250 kg ; D'autre part, l'installation de la pompe dans une chambre enterrée et du totem de dépotage.



© Teyssedou TP / Bouygues Energies et Services / Voies navigables de France

Gestion et exploitation des équipements

Dès la saison touristique 2024, les gestionnaires portuaires, collectivités et loueurs de bateau, assureront l'exploitation et la maintenance de ces équipements, permettant aux plaisanciers en escale de disposer d'un service de qualité, accessible en toute autonomie et à un tarif unique de 6 €^{HT} sur l'ensemble des sites de plaisance.

En parallèle, les gestionnaires de sites de plaisance, collectivités locales et professionnels, s'engagent au travers d'une charte commune sur différents points, dont une action spécifique consacrée à multiplier les actions de sensibilisation des usagers à l'environnement.

Pour aller plus loin ...

Le dépotage est l'action de vider la cuve d'un bateau qui contient les eaux usées.

La loi impose aux bateaux construits à partir de 2008 d'être équipés d'une cuve de récupération des eaux usées ; les bateaux recevant du public doivent également être équipés d'une cuve depuis 2008.

Les sites déjà aménagés et en cours d'aménagement en 2023 :

Aude : Castelnaudary, La Redorte

Haute-Garonne : Port Lauragais

Gironde : Castets et Castillon

Hérault : Capestang, Colombiers

Lot-et-Garonne : Fourques-sur-Garonne, Mas d'Agenais, Buzet-sur-Baise, Agen, Boé

Tarn-et-Garonne : Valence d'Agen, Moissac, Castelsarrasin, Montech

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial. Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques. Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement. Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

Contact presse

Voies navigables de France Sud-Ouest

Astrid Le Vern

07 63 73 80 90

astrid.levern@vnf.fr